



Vices cachés et faux en écriture

Par **voyageur18**, le **10/02/2008** à **09:21**

Bonjour, rnrnJ'ignore dans quel catégorie aurait du etre ce post, alors j'ai opté pour le droit en général et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. rnrnMon affaire semble de prime abord simple et en voici les faits : rnrnfin janvier j'ai échangé mon camping-car contre un autre à un particulier.rnCe dernier m'a apporté une Soult pour compenser la différence entre les véhicules.rnL'échange à eu lieux sur un parking et certaines fonctions intrasèqueant aux véhicule n'ont pus etre constatés, notamment le branchement au réseau EDF.rnToutefois un climat de confiance s'est instauré avec présentations des diverses factures et aussi des livrets d'entretien.rnrnDe retour au domicile je constaste que le véhicule présente les défauts suivants: rnrn1 - Le branchement au réseau EDF est effectif mais sa présence n'est pas signalée sur le panneau de contrôle, aussi le panneau de controle n'affiche pas la température., ni la mise en charge des batteries auxilliaires.rn(En fait le panneau de contrôle est en panne) rnrn2 - Le chargeur de batterie livré d'origine sur le véhicule est grillé.rnrn3 - la cuve des eaux usées laisse couler l'eau sur la chaussée.. (lors de l'échange celle ci était vide..) rnrn3 - En passant sous le chassis du camping-car je découvre que la pompe à eau du système de chauffage fuit et que du mastic à été déposé afin de contenir la fuite.rnrn4 - Le livret d'entretien concernant les contrôles d'étanchéité du véhicule présente des anomalies dans les dates, il est évident que tout le livret à été rempli en une seule fois par la même main, avec le même stylo de la même couleur. rnQui plus est, certains contrôles notés sur le livret n'ont pu etre effectués car il appartenait à une autre personne en d'autres lieux. rnAussi, mis à part la facture de 2008 aucune autre facture n'a peut etre obtenue de la part de la concession qui aurait controlé ce camping-car.rnrnJ'ai donc contacter la personne avec qui nous avons fait l'échange, ce dernier refuse le devis de réparation (~1300 €) effectué par le concessionnaire chez qui j'ai bloqué mon véhicule.rnA ce jour j'ai mandaté un expert (expertise prévu fin février) et envoyé une mise en demeure.rnrnA ce jour jen'ai plus de nouvelles du vendeur rnrnMa question est la suivante : rnrnAfin de faire pression sur cet indélicateur dois-je insister sur le faux en écriture du livret d'etancheité ? rnPuis-je invoquer le vice caché et la mauvaise

foi du vendeur ? rnrnCordialement